

**Arrêté du 22 mai 2014 portant prolongation de délégation  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance des Sables-d'Olonne  
NOR : JUSB1411993A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Monique JOLIVOT (SERCEAU), adjointe administrative principale de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal de grande instance des Sables-d'Olonne.

**Article 2**

M. Michel HORTAIS, greffier du 2ème grade, est à compter de la date de passation des comptes, nommé régisseur titulaire au tribunal de grande instance des Sables-d'Olonne.

**Article 3**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Poitiers, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 22 mai 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**